



**angers Loire  
métropole**

communauté urbaine

Angers, mardi 2 juillet 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2024 placée sous le signe de la transition écologique, du développement économique et de la coopération internationale

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à l'Hôtel de Communauté. 21 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour parmi lesquels la poursuite des aides à l'achat d'un vélo neuf, le soutien à des actions en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires et la contribution à des projets environnementaux et humanitaires à l'international.**

### *TRANSITION ECOLOGIQUE*

**Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités douces**

#### **Aide à l'achat de vélos**

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et des engagements pris lors des Assises de la transition écologique en matière de déplacements, Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos dans le cadre du déploiement du « plan vélo ». Ainsi, les habitants du territoire d'Angers Loire Métropole pourront bénéficier de subventions de la part de la communauté urbaine pour l'achat d'un vélo neuf (avec et sans assistance).

Les conditions d'attribution de la subvention ont été définies de la manière suivante :

- La participation financière ne peut être accordée qu'aux habitants du territoire d'Angers Loire Métropole, à raison d'une subvention par foyer ;
- L'aide est accordée par la collectivité aux usagers ayant déposé le dossier de demande de participation financière à compter du 15 décembre 2021 et est versée sur présentation des justificatifs demandés.
- Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo ou pliant à assistance électrique ;

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21

[relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)

[@Presse\\_Angers](#)

- Le montant de la subvention est fixé à 50 € (forfait) pour un vélo classique sans assistance et 100 € (forfait) pour un vélo cargo ou pliant sans assistance.

A ce jour, 287 dossiers (correspondant à 241 vélos à assistance électrique et 46 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 53 014 €. Depuis son lancement en juin 2019, cette aide a été attribuée à 12 576 foyers pour un montant total de près 2,5 M€.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI ET INSERTION**

#### **Angers Loire Métropole s'engage en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires**

#### **37 400€ dans le cadre du contrat de Ville 2024-2030 en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires**

Le contrat de ville de l'agglomération angevine a été signé le 3 avril 2024 pour la période 2024-2030. Il s'articule autour de quatre thématiques nationales que sont le **lien social, les transitions, la sécurité et la tranquillité, l'emploi**, ainsi que **des priorités territoriales pour chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération angevine, chaque année, un appel à projet est lancé en vue de faire émerger des actions spécifiques dans les quartiers prioritaires en cohérence avec les orientations du contrat de ville.

Les orientations de la thématique emploi du contrat de ville sont les suivantes :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des habitants,
- Soutenir les initiatives entrepreneuriales des habitants,
- Développer les partenariats avec le monde économique.

**Sur la thématique emploi**, il a été décidé, pour cette année, qu'Angers Loire Métropole soutienne **huit actions**, pour **un montant total de 37 400 €** :

#### **Soutenir l'accès à l'emploi pour les jeunes des quartiers prioritaires :**

1. « Boost'heures », mise en situation de travail en chantier d'insertion, action portée par la Mission locale angevine : **7 000 €** ;
2. « Acquisition des compétences informatiques fondamentales - Public 18-25 ans », action portée par Simplon : **5 000 €**.

#### **Développer la mobilité géographique des habitants pour faciliter l'accès à l'emploi :**

3. « Mobilité insertion prévention », action portée par l'association Afodil (Association pour la formation et le développement de l'initiative locale) : **10 000 €**.

#### **Proposer un accompagnement de proximité vers l'emploi aux habitants des quartiers :**

4. « Accompagnement personnalisé et collectif vers l'emploi », action portée par l'association Ascape 49 : **3 500 €** ;
5. « Parcours de femmes », action portée par la Maison de quartier des Banchais : **3 500 €** ;

6. « Parcours langue française », action portée par la CLCV (association Consommation logement cadre de vie) : **6 000 €** ;
7. « Être femme dans son quartier », action portée par le CIDFF (Centre information des droits des femmes et des familles) : **1 500 €**.

#### **Lever les freins à l'emploi :**

8. « Education au développement de l'intégration des exilés », action portée par le GREF (Groupement des éducateurs sans frontières) : **900 €**.

### **COOPERATION INTERNATIONALE**

#### **Angers Loire Métropole contribue à des projets environnementaux et humanitaires à l'international**

#### **26 500€ pour envoyer des étudiants angevins en stage au Sénégal pour contribuer à la reforestation et l'agroécologie de la région**

Dans le cadre du partenariat des villes d'Angers et de Linguère au Sénégal et de **la démarche menée par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers pour contribuer au projet international de « Grande muraille verte (GMV) »**, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche angevins et l'Agence sénégalaise de reforestation et de la Grande muraille verte (ASRGMV) collaborent sur **des projets d'aménagement de parcelles au Sénégal**, et plus largement sur les thèmes **de la reforestation et de l'agroécologie** de la région.

#### Ces projets se déclinent en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement des projets de stages « Tolou keur » (forêts nourricières et médicinales) d'étudiants angevins au Sénégal ;
- Axe 2 : Développement d'un projet de coopération territoriale entre le territoire angevin et le territoire de Linguère.

Les stages « Tolou keurs » ont pour objectif d'une part de **répondre au besoin des étudiants angevins en proposant un terrain d'application en adéquation avec leurs études** et, d'autre part, d'agir en partenariat avec la Ville de Linguère au Sénégal et l'Agence Sénégalaise pour **la reforestation de la Grande Muraille verte (ASRGMV) sur les enjeux mondiaux de reforestation et d'agroécologie**.

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2022 avec l'installation d'une première parcelle, puis en 2023 avec l'aménagement de deux terrains, **il a été décidé d'aménager deux nouveaux espaces avec l'appui de nouveaux stagiaires « Tolou Keur »**, en impliquant l'ASRGMV et **cinq étudiants** de première année de l'Ecole supérieure d'agro-développement international (Istom). **Ce stage se déroulera du 15 juillet au 7 août 2024 à Linguère.**

Dans ce cadre, il a été décidé **qu'Angers Loire Métropole participe au financement de ce projet** de stage « Tolou keur » pour l'aménagement de deux parcelles en forêts nourricières et médicinales à hauteur **de 26 500 €**. Ce montant sera réparti comme suit :

- **24 000 €** à ASRGMV pour la mise en place de l'ensemble des activités liées à la construction d'un « Tolou keur » par les étudiants ;

- **2 500 €** à l'Istom, qui reversera 500 € à chacun des cinq étudiants qui effectueront leur stage de première année à l'été 2024, pour participer à leurs frais de déplacements au Sénégal.

### **10 000€ pour un projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement à Madagascar**

La loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (dite loi Oudin-Santini) permet aux collectivités, syndicats et agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget Eau et Assainissement (recettes propres) au financement d'actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Angers Loire Métropole, dans le cadre de son dispositif « loi Oudin-Santini », a été sollicitée pour **un projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement** dans le hameau d'Ambohimanarivo (commune de Sahanivotry), à Madagascar par l'association Anjou Madagascar.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- L'adduction d'eau potable et assainissement avec la construction de **45 bornes fontaines publiques**, avec pour ambition de **permettre à 3 000 personnes d'avoir accès à l'eau potable** à proximité de leur habitation ;
- La construction de **quatre blocs sanitaires** pour quatre établissements scolaires afin de **permettre à 1 000 élèves de disposer de toilettes adaptées, de douches et d'une salle d'hygiène pour les filles.**

Pour ce projet dont le montant est évalué à 103 468 €, il a été décidé **qu'Angers Loire Métropole accorde une subvention de 10 000 €.**